

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

TRANSPORTS ROUTIERS D'ENFANTS ATTRIBUTION DES MARCHES

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

TRANSPORTS ROUTIERS D'ENFANTS ATTRIBUTION DES MARCHES_

Rapport de Nelly BURLOT

Le marché concernant le transport routier d'enfants signé en 2006, arrivant à expiration, une consultation par appel d'offres ouvert, comportant 2 lots, est parue au BOAMP et dans OUEST-France. Ce marché prendra effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de trois ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1er décembre 2008 pour l'ouverture de 3 propositions arrivées dans les délais impartis, et le 4 décembre pour l'attribution.

Après présentation de l'analyse des offres, et conformément aux critères d'attribution annoncés dans le règlement de consultation, la commission a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Voyages intra-muros aux entreprises TAILLARD/LE PARC

Lot 2 : Voyages extra-muros à l'entreprise CTM

Nous vous proposons :

- de retenir les offres proposées par la commission d'appel d'offres
- d'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**